

Dans un contexte de flambée du prix du gaz et de l'électricité et d'appel à la sobriété énergétique, maîtriser sa consommation d'énergie devient un enjeu majeur pour tous. Pour vous accompagner, votre syndic Sergic vous livre quelques astuces et informations utiles.

ADOPTER DE NOUVEAUX RÉFLEXES POUR RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Dans son logement

Préserver la chaleur
Fermer les volets et les rideaux la nuit et le matin avant de partir, c'est gagner 1°C.

Aérer son logement
10 min chaque jour pour renouveler et assécher l'air. L'air sec est plus rapide à chauffer. Pensez également à entretenir régulièrement la VMC.

Privilégier le comptage individuel de la chaleur
Dans un immeuble ancien chauffé collectivement, si les conditions techniques le permettent, opter pour un dispositif permettant d'individualiser les factures de chauffage. Selon l'ADEME, l'économie d'énergie réalisée est de 15 % en moyenne.

A l'échelle de la copropriété

Faire évoluer les consignes de chauffage
La température recommandée pour chauffer son logement est de 19°C en journée et 16°C à 17°C suffisent la nuit pour bien dormir. C'est sain et économique.

Adapter la période de chauffage collectif
Traditionnellement comprise entre le 15 octobre et le 15 avril, pourquoi ne pas décaler l'allumage ou l'extinction du chauffage selon la météo. Une consommation d'énergie raisonnée pour un gain sur la facture.

Économiser l'électricité des parties communes
Généraliser la commande des éclairages par des détecteurs de présence, opter pour des ampoules basse consommation, une puissance lumineuse adaptée... De simples réglages qui permettent de réaliser des économies d'énergie significatives.

LE SAVIEZ-VOUS ?

30%

Le chauffage collectif est l'une des plus grosses dépenses d'une copropriété, environ 30% des charges.

Baisser d'un degré la température représente environ 7% d'économie sur la facture annuelle de chauffage.

7%

INVESTIR POUR MAÎTRISER DURABLEMENT LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE

Pour réduire au maximum la consommation énergétique du bâtiment et des résidents, la rénovation énergétique de la copropriété est LA solution et les bénéfices sont significatifs et durables :

Plus de confort

Un bâtiment mieux isolé, bien ventilé et un système de chauffage bien réglé, c'est la garantie d'une température idéale dans l'appartement.

Des économies de charges

Investir maintenant dans la rénovation énergétique de son immeuble, c'est, à terme, réduire durablement ses dépenses en énergie et rentabiliser rapidement ses travaux.

Un patrimoine valorisé

La performance énergétique d'un logement est aujourd'hui un critère important dans l'achat ou la location d'un bien. Un logement rénové se vend à un prix supérieur à celui du marché ou se loue plus facilement. A l'inverse d'un logement classé G qui sera interdit à la location dès 2023, étant jugé trop énergivore.

Un impact réel sur l'environnement

Opter pour la rénovation énergétique, c'est préserver les réserves énergétiques de la planète grâce à des systèmes de chauffage ou d'isolants plus efficaces donc moins consommateurs d'énergie. C'est aussi faire le choix d'éco-matériaux pour les travaux de rénovation.

UN EXEMPLE DE RÉNOVATION RÉUSSIE

Résidence Bailly à Tourcoing - 77 logements

Avec le concours actif des membres du Conseil Syndical, mise en œuvre d'un programme global de rénovation en 2018 comprenant les façades, la toiture, la VMC et les menuiseries.

Gain : Diminution de 73 % des consommations énergétiques liées au chauffage.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour mieux maîtriser les consommations énergétiques de l'immeuble en favorisant un réglage économe en énergie, Sergic et votre Conseil Syndical étudient les solutions possibles à mettre en place rapidement et durablement au sein de votre copropriété.

Vous avez des suggestions ? N'hésitez pas à les partager aux membres de votre Conseil Syndical ou à votre gestionnaire de copropriété.